

Conférence de l'abbé Celier à Amiens le 16 novembre 2008

Publié le 16 novembre 2008 · Abbé Grégoire Célier · 16 min de lecture



La communauté catholique traditionnelle d'Amiens, qui a vécu paisiblement pendant plus de vingt ans à la chapelle du Bon Pasteur, rue Daire, propriété du Conseil général, se trouve à la rue depuis un an et cherche un lieu de culte adapté à ses besoins.

Des propriétaires, communaux ou privés, d'Amiens ou de ses alentours possèdent sans doute des bâtiments à destination culturelle qu'ils ont du mal à rénover, à entretenir et à faire vivre.

La communauté catholique traditionnelle d'Amiens lance donc un appel à ces propriétaires : elle sollicite une rencontre pour leur faire des propositions, pour examiner les offres éventuelles, pour rechercher un terrain d'entente dont les deux parties pourraient tirer un légitime profit.

Des solutions légales, techniques, économiques, humaines existent. En témoignent aujourd'hui les églises rénovées par les communautés catholiques traditionnelles à travers toute la France, par exemple à Marseille, à Compiègne, à Avignon, à Saintes, à Nice, à Thouars, à Boulogne sur Mer, à Toulon, à Chartres, à Saint-Malo, à Versailles, à Saint-Quentin, à Tours, à Aix en Provence, à Chamont, etc.

Les catholiques traditionnels : une réalité en France et à Amiens

Les catholiques traditionnels existent. A travers toute la France, sinon à travers le monde. Dans toutes les villes même simplement moyennes de France, on trouve un groupe de catholiques traditionnels.

Les catholiques traditionnels existent réellement. Ils ont des fidèles. Ils ont des prêtres, en particulier ceux de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. Ils ont un culte, une vie, une communauté active, dynamique. Avec des enfants et des adultes, des hommes et des femmes, des jeunes et des moins jeunes, des savants et des ignorants, des riches et des pauvres.

Les catholiques traditionnels ne sont pas un fantôme, un mirage. Ils sont présents au cœur de la cité, ils sont visibles, ils sont un certain nombre, nombre évidemment différent selon les lieux et les situations, mais nombre certain. On ne peut pas faire comme s'ils n'existaient pas.

La communauté catholique traditionnelle d'Amiens, en particulier, a démontré depuis un an, à la face de tous, de la manière la plus publique, qu'elle existe et qu'elle veut vivre. Tous les Amiénois ont pu constater de leurs yeux qu'il ne s'agit pas, selon une expression imagée, d'un rassemblement qui pourrait se tenir dans une cabine téléphonique. Il s'agit au contraire d'un vrai groupe, constitué, déterminé, relativement nombreux.

La nécessité d'un lieu approprié à leur vie religieuse et culturelle

Les catholiques traditionnels, pour mener leur vie de foi, pour exercer leur culte, ont évidemment besoin d'un lieu où se réunir. Les circonstances, sur lesquelles il n'est pas nécessaire de s'appesantir aujourd'hui, font qu'ils n'ont pas actuellement un accès normal aux églises de France, construites pourtant en vue du culte qu'ils célèbrent.

Ce lieu où les catholiques traditionnels peuvent se rassembler et exercer le culte catholique traditionnel, ce n'est pas n'importe quel lieu. C'est un lieu capable d'accueillir, dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de tranquillité une communauté de 100 fidèles, ou de 300, ou de 500, ou de 1000, quelquefois plus, un lieu pour recevoir un enseignement, pour prier, pour chanter, etc.

Ce lieu ne peut donc être purement et simplement un lieu résidentiel. Ce ne peut être simplement un appartement ou une maison particulière. Un tel choix n'assurerait ni l'hygiène, ni la sécurité, ni la tranquillité de tous.

Il faut un lieu particulier, que l'on appelle un ERP, un « établissement recevant du public ». Un ERP, en effet, est légitimement soumis à des lois et à des règlements spécifiques, qui ont pour but d'assurer cette hygiène, cette sécurité et cette tranquillité nécessaires.

Cependant, il faut avoir conscience que, dans le cas présent, cet ERP ne sera pas un établissement industriel ou commercial, ce ne sera ni une usine ni un magasin, ce ne sera ni un cinéma ni une salle de sports, ce sera un lieu de culte. Et donc, il aura des besoins spécifiques, des horaires spécifiques, un fonctionnement spécifique.

Les catholiques traditionnels ont su s'adapter à de multiples situations

Depuis presque 40 ans que dure la crise de l'Église dont chacun peut constater la réalité, depuis 40 ans donc que le catholicisme traditionnel a dû s'organiser sous sa forme actuelle, il a, à travers notre pays, eu recours à toutes les solutions raisonnablement envisageables pour créer les lieux de culte dont il avait besoin.

Les catholiques traditionnels ont, d'une part, construit des églises et des chapelles à partir de rien, sur des terrains à bâtir. Ils inaugurent précisément une église nouvellement construite samedi prochain, 22 novembre, au cœur de la ville de Rouen.

Les catholiques traditionnels ont, d'autre part, transformé pour leurs besoins spécifiques toutes sortes de bâtiments : bâtiments industriels, bâtiments commerciaux, bâtiments administratifs, bâtiments agricoles, bâtiments scolaires, bâtiments résidentiels, etc.

C'est une solution, et la communauté catholique traditionnelle d'Amiens l'envisage, évidemment, comme bien d'autres communautés catholiques traditionnelles l'ont fait à travers la France.

L'immense patrimoine religieux de la France, fréquemment sous-utilisé

Cependant, cette solution, qui est envisageable, qui est praticable, n'est pas forcément la meilleure.

Deux articles récents, l'un du quotidien *La Croix*, l'autre du *Figaro* (tous les deux du 10 novembre 2008), rappellent qu'il existe en France 45 000 églises communales, auxquelles s'ajoutent environ 50 000 chapelles érigées en diverses circonstances et pour de multiples causes. Ces bâtiments ont été conçus pour le culte que les catholiques traditionnels célèbrent. Leurs dimensions, leurs spécificités, leur architecture, leur décoration, leur distribution correspondent parfaitement aux besoins des catholiques traditionnels.

Dans une partie des cas, ces églises ou chapelles appartiennent à des privés : congrégations religieuses, mais aussi personnes privées, associations diverses voire entreprises.

Mais, dans la majeure partie des cas, ces églises ou chapelles sont la possession des communes, soit comme lieux affectés au culte depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905, soit comme monuments du domaine privé de la commune, hérités d'une histoire riche en vicissitudes.

Or, nous le savons, la pratique religieuse n'est plus ce qu'elle était. Désormais, ces dizaines de milliers d'églises et de chapelles connaissent souvent un faible taux d'utilisation, voire sont totalement inoccupées.

En considérant cet état de fait, il est légitime de se demander s'il est prioritaire d'arracher un bâtiment résidentiel ou commercial à sa destination propre, à son utilité sociale et économique, pour le transformer à grand-peine en un bâtiment cultuel, alors que peut-être un bâtiment cultuel, fait pour cela, se trouve à l'abandon ou sans utilisation à peu de distance.

Un patrimoine que l'on s'efforce de préserver... mais pour quelle utilité ?

Depuis vingt ou trente ans, à travers la France, les municipalités ont fait de gros efforts et ont consenti de lourds investissements pour rénover et mettre en valeur leur patrimoine immobilier, notamment leurs églises et chapelles.

Cependant, un bâtiment, même refait à neuf, s'il n'est pas vivant et utilisé régulièrement, ne tardera pas à se dégrader. De plus, si ces investissements n'ont pour résultat que de conserver de vieilles pierres, sans que le bâtiment manifeste une utilité réelle, il est à craindre que l'effort des municipalités ne s'épuise et ne se décourage.

Par ailleurs, les ressources des municipalités ne sont pas illimitées : dans un certain nombre de cas, des bâtiments, notamment d'origine cultuelle, ne peuvent être rénovés et entretenus conve-

nablement, malgré la bonne volonté des élus.

Les catholiques traditionnels n'ont évidemment ni la prétention, ni les moyens de résoudre tous les problèmes d'entretien de toutes les églises ou chapelles de France. Mais puisqu'ils existent, ils peuvent au moins contribuer à en résoudre quelques-uns, et permettre à certains bâtiments d'origine cultuelle de continuer à vivre, voire à revivre après un certain abandon.

D'un côté, donc, il existe des propriétaires privés ou municipaux souvent embarrassés devant la charge d'un bâtiment cultuel qu'ils ne peuvent ni ne veulent détruire, en raison de son caractère historique, patrimonial, légal, etc., et que cependant ils ont du mal à rénover et à entretenir. De l'autre côté, il existe une communauté catholique traditionnelle qui cherche un lieu de culte ; qui, bien sûr, pourrait se résigner à le construire ou à le rénover à partir d'un bâtiment non cultuel existant, mais à qui il semblerait préférable de trouver un lieu de culte déjà construit pour cela, afin que les efforts financiers et humains soient orientés plus vers la restauration, l'embellissement et l'entretien que vers une transformation qu'il serait possible d'éviter.

Les catholiques traditionnels peuvent représenter une solution

Cette communauté catholique traditionnelle possède la volonté et les moyens de réaliser l'éventuelle restauration d'un bâtiment d'origine cultuelle. Elle peut, non seulement le restaurer mais, au fil du temps, l'embellir, par le légitime souci d'avoir le lieu le plus digne pour le culte qu'elle célèbre. C'est ce qui s'est réalisé à Marseille, à Compiègne, à Avignon, à Saintes, à Nice, à Thouars, à Boulogne sur Mer, à Toulon, à Chartres, à Saint-Malo, à Versailles, à Saint-Quentin, à Tours, à Aix en Provence, à Chamont, etc., comme le manifeste clairement le film qui a été projeté.

De plus, l'expérience montre qu'une communauté vivante, donc présente et attentive, est la meilleure garantie pour l'entretien d'un bâtiment de ce genre. Une tuile qui tombe, une fuite d'eau, la panne d'un chauffage : les problèmes sont très vite détectés, et la volonté de maintenir le bâtiment dans le meilleur état est présente.

Pour prendre l'exemple de l'église Sainte-Thérèse de Compiègne dont je suis le desservant, comme vous avez pu le voir dans le film, la messe n'y est célébrée, pour le moment, que le dimanche. Cependant, l'église est visitée chaque jour. La mission du visiteur (un paroissien ou une paroissienne, selon les jours) consiste bien sûr à prier, mais aussi à faire un tour de l'église pour vérifier qu'il ne s'y passe rien d'anormal. S'il y a un quelconque problème, comme c'est arrivé une ou deux fois depuis quatre ans, j'en suis averti dans la demi-journée et je peux intervenir sans délai.

Enfin, une communauté vivante, qui utilise le bâtiment selon sa destination spécifique, le culte catholique, redonne à ce bâtiment un sens à la fois historique et réel ; lui fait recouvrer sa place naturelle dans la vie de la cité ; lui permet d'être compris et apprécié par tous ceux qui vivent autour, ainsi que par ceux qui, au cours de leurs pérégrinations, ont l'occasion de le découvrir. Il ne s'agit plus alors d'un monument mort, d'un souvenir éteint, d'un simple vestige du passé : c'est une réalité actuelle qui se poursuit et qui vit.

Et les Amiénois, en particulier, ont clairement exprimé le souhait que leurs monuments religieux

restent vivants et soient habités et utilisés par une communauté dynamique, lorsqu'ils ont répondu si nombreux, et si vite, à la collecte de signatures sur ce sujet.

Un appel de la communauté catholique traditionnelle d'Amiens

La communauté catholique traditionnelle d'Amiens a utilisé durant plus de vingt ans un tel bâtiment, la chapelle du Bon Pasteur, rue Daire, propriété du Conseil général. Malheureusement, en raison de la vente de l'ensemble immobilier au Conseil régional, elle s'est retrouvée assez brutalement sans lieu de culte. Les péripéties de l'année écoulée ont été suffisamment relatées par la presse locale pour qu'il soit inutile d'y revenir.

La communauté catholique traditionnelle amiénoise lance donc aujourd'hui un appel à tous ceux, propriétaires privés comme municipalités, qui disposeraient d'un bâtiment à vocation culturelle inutilisé ou sous-utilisé. Cette communauté est prête à vous rencontrer, à vous faire des propositions, à examiner avec soin vos offres éventuelles, à rechercher un terrain d'entente dont les uns comme les autres pourraient tirer un légitime profit : les actuels propriétaires, en bénéficiant de la rénovation et de l'entretien d'un de leurs bâtiments ; les catholiques traditionnels, en bénéficiant d'un lieu de culte adapté où ils pourraient vivre au milieu de la cité, dans la paix et la tranquillité.

Il n'y a pas de problème, il n'y a que des solutions

Rappelons que, sur le plan légal, l'éventail des possibilités est fort large puisque, à travers la France et au cours du temps, les divers propriétaires, municipaux ou privés, ont recouru à toutes les formes de mise à disposition : vente pure et simple ; bail classique ; bail emphytéotique ; mise à disposition en échange d'un loyer symbolique ; mise à disposition gratuite, etc. Dans tous les cas, si un propriétaire envisage une mise à disposition, une solution légale pourra être trouvée.

Il en est de même si le bâtiment recèle des trésors architecturaux ou artistiques qui doivent rester à la disposition du public. Outre que l'utilisation d'un bâtiment par la communauté catholique traditionnelle signifie ipso facto son ouverture fréquente, voire quotidienne, au public, il est tout à fait possible d'envisager, dans des cas spécifiques, des conventions particulières d'occupation et d'ouverture. A Thouars, collégiale classée aux Monuments historiques et qui bénéficie actuellement d'un programme de rénovation qui associe la Fraternité Saint-Pie X, la ville, le département et l'État, une ouverture pour diverses manifestations culturelles (et au premier chef la journée du Patrimoine) est contractuellement prévue.

Notons que l'éventuelle rénovation d'un bâtiment qui appartient au patrimoine d'un quartier, d'une ville, d'une région, souvent après un malheureux abandon (avec toutes ses conséquences fâcheuses), ou du moins après une fermeture prolongée pour raison de sécurité ou d'absence de personnel, permet à ce quartier, à cette ville, à cette région, de se réapproprier une partie de leur histoire et de leur mémoire. Au milieu des autres monuments et lieux remarquables, ce bâtiment redevenu vivant participera à la renommée culturelle et touristique de la ville.

Cette éventuelle rénovation fera évidemment appel aux entreprises locales, de même que l'entretien régulier du bâtiment, ce qui permettra de créer ou de maintenir des emplois précieux, particulièrement en ces temps de crise économique.

De la même manière, la venue des fidèles pour les divers offices ne pourra manquer de contribuer au développement, ou du moins au maintien du petit commerce établi dans les alentours. Il est de notoriété publique que les boulangeries-pâtisseries établies près des églises ont toujours fait leurs meilleures affaires le dimanche matin à l'issue de la messe. Sur ce point en particulier, la communauté catholique traditionnelle est réellement... traditionnelle.

Enfin, il est évident que si la France est aujourd'hui laïque, ses racines sont profondément chrétiennes, catholiques. Qu'au cœur de la cité soit proposé à ceux qui le désirent, dans un cadre adapté, et dans un climat de paix et de respect mutuel, le culte qui a rythmé la vie de nos ancêtres, le culte qui a façonné notre langage et notre mentalité, le culte qui a imprégné notre culture et notre histoire, ce sera un signe de continuité, de cohésion entre les générations, de volonté d'assumer l'héritage reçu même en s'élançant vers l'avenir.

L'exemple d'une ville assez proche : l'église Sainte-Thérèse de Compiègne

Pour finir sur une note très concrète, je voudrais vous parler de ce que nous avons fait non loin d'Amiens, à Compiègne, avec l'église Sainte-Thérèse.

Une ensemble hospitalier, la fondation Debruxelles, n'avait plus d'utilité depuis la construction et l'ouverture, en 1995, du nouvel hôpital situé dans la périphérie de Compiègne. Cette fondation comprenait des pavillons médicaux, une résidence de personnes âgées et une chapelle dédiée à Sainte-Thérèse de Lisieux. Il fut décidé par la municipalité de démolir les pavillons pour vendre le terrain ; de reloger les personnes âgées et de réhabiliter la résidence pour en faire du logement social ; et de conserver la chapelle.

En effet, la mairie souhaitait garder un petit élément de monumentalité dans ce quartier plus récent et certainement pas aussi favorisé sur le plan social et architectural que d'autres parties de Compiègne. Cependant, maintenir cette chapelle posait des problèmes difficilement solubles. D'une part, Compiègne, qui bénéficie déjà d'un patrimoine culturel prestigieux mais coûteux à entretenir, ne pouvait s'engager dans de nouveaux frais pour réhabiliter cette chapelle. D'autre part, l'usage potentiel de cette chapelle était fort limité puisque les hôpitaux de Compiègne, pour respecter les intentions de la fondatrice, Madame Debruxelles, avaient fait inscrire dans le contrat de vente à la municipalité que cet édifice ne devait servir qu'au culte catholique.

C'est alors que la communauté catholique traditionnelle de Compiègne s'est rapprochée de la municipalité, proposant de racheter cette chapelle, de la réhabiliter et de la maintenir pour le culte. Après une négociation permettant d'assurer les intérêts légitimes des deux parties, la chapelle, qui avait été achetée par la mairie pour un euro symbolique, nous fut revendue pour 91 000 euros, cet argent, au demeurant, étant reversé immédiatement aux hôpitaux de Compiègne.

Puis, durant l'année 2004, nous avons entièrement rénové le bâtiment en faisant appel, bien entendu, aux divers corps de métier de la ville et de la région.

Enfin, en janvier 2005, nous avons inauguré l'église Sainte-Thérèse, qui depuis ce moment poursuit son existence au cœur de la cité, dans une continuité historique et architecturale avec tout son passé.

Nous sommes même allés plus loin. L'église Sainte-Thérèse est ornée de grandes rosaces en

vitrail, mais qui n'avaient jamais été achevées, faute sans doute de financement. Depuis 2005, avec l'aide d'une association municipale, nous rénovons et terminons ces vitraux selon leur esprit initial. Sur quatre rosaces, trois sont désormais achevées, la quatrième étant actuellement en cours de rénovation. Il nous restera ensuite à rénover les six vitraux plus petits situés au-dessus de l'autel, et ce monument aura non seulement retrouvé son état originel, mais acquis une splendeur que les aléas de l'histoire ne lui avaient pas permis encore de trouver.

Oui, cela est possible (avec un peu de bonne volonté réciproque)

Pour conclure, je voudrais dire qu'avec un peu de bonne volonté réciproque les choses sont possibles, que des solutions qui conviennent à tous peuvent être proposées, que la communauté catholique traditionnelle d'Amiens doit pouvoir trouver un lieu pour vivre sa vie et célébrer son culte tout en donnant satisfaction au propriétaire, communal ou privé, d'un bâtiment à destination culturelle.

Et mon espérance est que, très vite, se dessine un terrain d'entente avec un tel propriétaire, communal ou privé, pour redonner une vie nouvelle à un monument à vocation culturelle inscrit dans l'histoire d'Amiens ou de ses environs, et pour permettre à la communauté catholique traditionnelle d'Amiens de retrouver enfin une vie normale après un an d'errance.

Abbé Grégoire Celier

Amiens, le 16 novembre 2008

Source : laportelatine.org/spiritualite/sermons/conference-de-labbe-celier-a-amiens-le-16-novembre-2008

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France